

Improbable économie solidaire

L'économie sociale et solidaire est invoquée de manière lancinante dans la quête de refondation sociale et/ou d'alternatives. Dans sa version de vulgarisation et militante, elle est tout à la fois convoquée pour redonner sens à l'activité économique (G. Roustang), retisser le lien social défaillant (A. Lipietz), refonder le projet démocratique et une citoyenneté déclinée comme active et de proximité (G. Hascouet). Refonder l'économique, le politique et le social, ces habits ne sont-ils pas trop grands pour elle, alors que multinationales et fonds de pension affichent, eux aussi, maintenant un souci éthique ?

Laissons d'abord de côté l'économie sociale « à la française » définie, historiquement, de manière purement institutionnelle comme secteur d'activité des coopératives, mutuelles et associations. Leurs produits, fussent-ils immatériels, sont soumis à valorisation purement marchande et monétaire, que ce soit sur des marchés privés concurrentiels ou publics (appels d'offre). Mutuelles et coopératives relèvent à l'évidence du secteur marchand (cf. l'introduction en bourse du Crédit agricole, les directives européennes sur la mutualité, etc.). La dérive entrepreneuriale des associations n'est plus à prouver dès lors que la compulsion externe (produire des services) prime sur la compulsion interne (construire de la « philia » entre les adhérents).

L'économie solidaire, une alternative au marché ?

L'économie solidaire entend légitimer sa spécificité en ciblant tout ou partie de ses interventions sur le non-marchand et le non-monnaire (la réciprocité). Les typologies classiques la représentent au sein d'un triangle vertueux (dit de Evers) polarisé par les économies non monétaires, marchandes et publiques. La définition anglo-saxonne du tiers-secteur (ou « voluntary sector ») se fonde, elle, sur le dualisme du ni-ni (ni privé, ni public, ni marché, ni État).

1. En fait, toute l'économie procède et du marché et de l'État, et aucun de ses segments ne peut se prévaloir du ni-ni. L'État, comme capital idéal ou capitaliste collectif en idée (F. Engels), intervient non seulement comme régulateur des mécanismes de concurrence mais surtout, directement, par ses politiques d'aides ou de dépenses publiques, par la redistribution des revenus et l'allocation des ressources, dans les conditions mêmes de production et sur la valorisation des marchandises. Que ce soit bien sûr pour les biens collectifs, mais aussi pour les biens privés. C'est le cas pour l'agriculture, les industries d'armement et sidérurgiques, chimiques, du BTP, culturelles et de la communication, bref pour tous les secteurs. L'alchimie de la gouvernance mondiale est faite par les grands groupes financiero-industriels dans des domaines aussi fondamentaux que ceux de la production de médicaments, d'armes ou de produits culturels. De même le marché, par essence mécanisme régulateur de l'ordre économique, subsume toutes les activités à ses lois, puisque lui seul permet de tester la pertinence des choix productifs, effectués a priori. La « colonisation du monde vécu » (J. Habermas) se traduit par l'envahissement de tous les domaines de la vie

sociale, jusqu'au corps et à l'intime, par la marchandise, que celle-ci soit matérielle ou immatérielle.

2. Il est clair aujourd'hui que loin de juxtaposer des segments productifs à logiques différenciées ou antagoniques, la production se présente sous forme de continuum, de porosité, d'imbrication et d'hybridation entre ses différentes composantes, organisations et modalités de gestion. Par exemple, le management des entreprises, petites ou grandes, publiques ou privées, à but lucratif ou non, suit les mêmes procédures et utilise les mêmes techniques : compétences évaluées par les performances, confiscation de la subjectivité des salariés (ou des bénévoles), sur-implication, flexibilité et mobilité, « dictature » des clients et des propriétaires, gestion par projet et par procédures d'évaluation, légitimation de l'action. Le processus d'hybridation est particulièrement frappant dans le transfert des modalités de la gouvernance de l'entreprise au champ du politique (gouvernance urbaine, étatique, mondiale). Le sacre du maire-entrepreneur ou celui de l'entrepreneur associatif sont étendus à l'État central comme en témoigne le modèle berlusconien. La contrainte bureaucratique est remplacée par les modalités du despotisme, parfois éclairé par les experts des réseaux technico-courtisans, qui construit une domination auto-acceptée, des procédures de contrôle prenant en compte la nécessaire légitimation. Cela va de pair avec la dislocation des collectifs, sédimentés, au profit de l'individualisation des tâches et des gratifications, d'une individuation des rapports sociaux et d'une convocation singulière soumises à l'injonction paradoxale de l'autonomie et de la coopération des acteurs. En résultent une mise en tension, une souffrance qui anni-

hilent les formes de résistance collectives. La sphère privée est elle-même gérée selon les mêmes modalités, dans l'univers domestique ou le travail informel, dans les représentations où le contractualisme supplante l'autorité et donc la résistance. Michel Foucault avait bien décrit ce passage d'une société de dispositifs disciplinaires à la société de contrôle.

3. Mieux, le tiers-secteur sert de laboratoire expérimental pour les formes dérégulées de gestion de la force de travail (flexibilité, mobilité, temps partiel, travaux aidés) et pour la confiscation de la subjectivité des producteurs. La « mise en concurrence » des salariés et des bénévoles, professionnalisés et triés en fonction de leurs compétences – autant de main-d'œuvre qualifiée gratuite –, sommés de coopérer, conduit à la surimplication des uns et des autres. Dans l'extension européenne du modèle anglo-saxon, le tiers-secteur est totalement mobilisé pour le passage du welfare-state (redistribution des revenus, protection sociale étendue à des figures sociales énoncées comme ayant droit) au *workfare* (modalités de remise au travail, bénéficiaires soumis à des contraintes de contreparties). Le passage de la loi à la contractualisation, clef de toute refondation sociale, manifeste également cette adaptation de la norme aux rapports de force conjoncturels et localisés.

4. Tout en reconnaissant son imbrication dans le marché et l'action publique (aides fiscales, délégation de service public), les tenants de l'économie solidaire lui attribuent, outre de figurer dans le « non-profit sector », la singularité spécifique de générer une « utilité sociale et écologique ». Ici serait la ligne de rupture, fondant l'alternative d'une économie

différente et critique de la globalisation, puisqu'il s'agirait de recréer du lien social, de type communautaire en revivifiant le territoire (développement dit durable). C'est d'ailleurs la pertinence – à prouver – de cette utilité qui légitime les biais introduits par les aides publiques dans la logique concurrentielle et qui, par exemple, fonde les dispositifs des chantiers d'insertion ou des services de proximité. Or l'entreprise classique ne fonctionne pas que sur la maximisation du profit mais également sur d'autres critères comme la transmission patrimoniale, l'effet-taille, la part de marché, la dynamique-réseau. L'utilité sociale est consubstantielle de toute entreprise dès lors que la réalisation de la valeur d'échange n'est possible que par le biais de la reconnaissance sociale de la valeur d'usage incorporée dans toute marchandise. L'interdit du partage des bénéfices (et non du « but lucratif », terme qui ne figure pas dans la loi de 1901, contrairement aux croyances communes) laisse intactes les possibilités d'accumulation, les motivations liées au pouvoir, à la reconnaissance d'un statut et d'une ascension sociale. Tout comme son homologue du secteur marchand, l'entrepreneur associatif est jugé à sa capacité à générer du réseau, à influencer les politiques publiques, etc.

5. L'hybridation est également manifeste dans la référence à l'éthique, à la pertinence sociale, à la traçabilité des produits, à l'environnement qui ne sont pas que poudre aux yeux et dont se saisit le secteur marchand. L'utilité sociale et écologique est revendiquée autant par les multinationales (Aventis, Vivendi, etc.) que par les microstructures de l'économie solidaire. Les fonds de pension incorporent aujourd'hui des critères éthiques, sociaux et environnementaux dans leurs arbitrages de placements



**Photo de rue
Christiane Passevant**

tout comme un bilan sociétal est demandé à l'économie solidaire, aidée. La source de cette hybridation est à chercher dans la gouvernance qui, comme procédure de commandement et de légitimation, oblige à ce que les acteurs, tous les acteurs, soient impliqués dans la production de la décision, des normes de contrôle, dans l'acceptation des contraintes. Ainsi, les ONG, les associations expertes, productrices de biens immatériels (les services) ou de défense d'intérêts singuliers partagés sont convoquées dans la gouvernance et l'implémentation des nouveaux dispositifs.

6. La question qui se pose est donc bien de savoir si l'énoncé de cette « plus-value sociale », vaut rupture d'avec la marchandisation du monde vécu et la monétarisation du lien social. Et c'est là que, malgré la quête d'alternatives, le bât blesse. Que sa production soit fiscalement aidée ou pas, dès lors que l'*output associatif* (le produit) est valorisé sur et

par le marché, ce dernier génère des postures sociales spécifiques et assignées. L'ordre économique, fondé sur l'échange et non sur la réciprocité ou la logique itérative du don et du contre-don, crée des figures sociales marquées du sceau de l'antagonisme. Les individus ne coopèrent pas mais se font face, dissimulant leurs intentions et préférences ; « ils s'avancent masqués ». Le marché crée bien du lien social mais, autour et par la marchandise échangée, présente comme « porte-valeur » et non comme valeur d'usage concrète, subjective. L'argent équivaut général, seul médium de ces transactions, est donc le ciment social par excellence. Le lien social qui se noue est marqué de l'inauthenticité ; il est réifié, codifié par l'engagement contractuel, résultante du strict rapport de forces.

Qu'on le veuille ou non, un marché de « second rang », celui sur lequel une production, aidée, de pauvres pour d'autres pauvres, dont la demande peut également être solvabilisée par une redistribution de revenus, reste un marché et détermine donc ces postures particulières, antagoniques. Pour qu'une communauté préexistante, fondée sur les liens non économiques de la réciprocité, sur des contraintes domestiques et identitaires, puisse résister en puisant dans la ressource économique, elle doit le faire en canalisant et en détournant la logique marchande d'individuation de l'économie informelle, d'autant plus marquée par la violence des rapports sociaux qu'elle n'est pas protégée par le droit. Il est illusoire de penser pouvoir recréer du lien social communautaire par l'échange, dans et par une économie de second rang, car ce lien est consubstantiellement colonisé par la marchandise échangée.

Alain Marchand

Alternative au libéralisme : un « à-côté » ou « au cœur » ?

1. Une société contre l'État et le marché ?

Le fond, théorique, de la question est donné dans la volonté affichée aussi bien par J.-L. Laville et B. Eme, par exemple, ou par les libéraux-communautariens anglo-saxons comme A. Etzioni et M. Walzer de « substituer à une pensée binaire État-marché, libérale ou centralisatrice, une pensée ternaire État-marché-société ».

Or les paradigmes ne sont pas les mêmes. Le marché est le mécanisme régulateur de l'ordre économique, déterminant des échanges comme des postures sociales assignées aux individus (producteurs, consommateurs de produits matériels et immatériels). L'État n'est pas réductible à sa seule intervention économique fonctionnelle (redistribution des revenus, fourniture de biens collectifs, allocation de ressources) ou politico-administratif ; il est appareil de domination et de légitimation, composante de l'ordre politique, marqué par la gouvernabilité et régulé par la démocratie et/ou le despotisme.

La société, elle, n'est pas un troisième ordre, alternatif, réduit à une société civile hors marché et hors processus politiques, mais la résultante, en termes de constitution du lien social, de processus de socialisation et de détermination des postures individuelles assignées, des interactions entre les ordres domestique (du moins ce qu'il en reste dans nos sociétés développées où argent et marchandise colonisent la sphère privée et intime, où l'argent supplante l'affect comme ciment social), économique et politique. La « société » est bien cette résultante du marché, de la sphère publique, des mécanismes de contrôle et de domination. Il est illusoire de penser une société qui échapperait au marché

et au médium argent ou à tous les processus politiques de gouvernance territoriale comme sectorielle (emploi, famille, ville, etc.). La société ne saurait être réduite à la fameuse société civile que l'on opposerait – comme espace de liberté individuelle ou communautaire – tout à la fois au marché et à la sphère publique. Elle est, en même temps, société marchande, espace public et résultante de l'implémentation des politiques publiques, et sphère privée.

2. Communautés et Empire

Autant le libéralisme, exprimé dans un cadre national, nécessitait en fait un État fort, mercantiliste, autant le néo-libéralisme, idéologie de la globalisation, est tout à fait compatible avec la résurgence du local et des formes associées de proximité (le communautarisme). La gouvernance mondiale se fonde sur des formes « impériales » de domination et ne suppose plus ces États-nations forts que le libéralisme appelait de ses vœux, tout en équilibrant ses empiétements sur les droits subjectifs et négatifs des individus. L'ordre international ne provient plus d'accords internationaux, négociés à partir de systèmes juridiques sédimentés, mais se fonde comme ordre supranational basé sur des valeurs et une éthique réputées universelles dont les États-Unis sont les gardiens du temple :

« Aucune autre nation dans l'Histoire n'a aussi explicitement forgé son identité – sa Constitution, ses textes fondateurs et même sa propre perception de soi – sur la base des valeurs humaines universelles »,

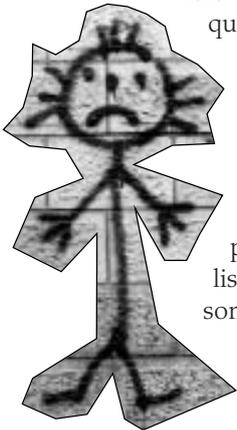
nous assènent les intellectuels américains qui, après le 11 septembre, en appellent dans leur *Lettre d'Amérique* à la guerre juste, celle que M. Walzer a théorisée. Les valeurs américaines ne sont pas

« l'apanage de la seule Amérique : c'est l'héritage commun de l'humanité, et donc un fondement possible de l'espoir en une communauté mondiale basée sur la paix et le justice »,

nous disent encore les intellectuels américains parmi lesquels on retrouve Amitai Enzoni et Michael Walzer aux côtés de Francis Fukuyama et d'autres, réputés « libéraux-radicaux » ou républicains-conservateurs, dans l'acception anglo-saxonne des termes. Dès lors, ces guerres justes menées par les USA, depuis la guerre du Golfe, ne sont donc plus que des opérations de police « interne ». Cette « loi supranationale surdétermine puissamment la loi domestique [...] un ordre mondial, une justice et un droit qui restent virtuels mais ne s'en appliquent pas moins à nous », rappellent M. Hardt et A. Negri.

La variante communautarienne et/ou multiculturelle n'est pas la revanche des communautés, émancipées du marché et de la mise en tension directe citoyen/État caractéristique du républicanisme, contre la société. Elle n'est qu'une variante du libéralisme et prétend construire l'intérêt général à partir de la somme des intérêts communs portés par les communautés et groupes de proximité ou d'intérêts. C'est bien Michael Walzer qui affirme que « la critique communautarienne

fait partie intégrante, quoique de manière intermittente, de la politique libérale et de l'organisation sociale [...], elle ne sera jamais rien d'autre qu'un trait passager du libéralisme ». En fait, cette sommation ne transcende par les intérêts com-



muns par une alchimie singulière ; elle se fait par essence par le truchement du seul marché, en prenant les formes de la négociation, du réseau, des compromis et finalement des rapports de force institués. Loin d'être réduit à l'économique ou à la finance pour restituer un espace, convivial et « authentique » à la société, le « marché » colonise et le politique (lobbies, gouvernance) et la sphère des relations interindividuelles.

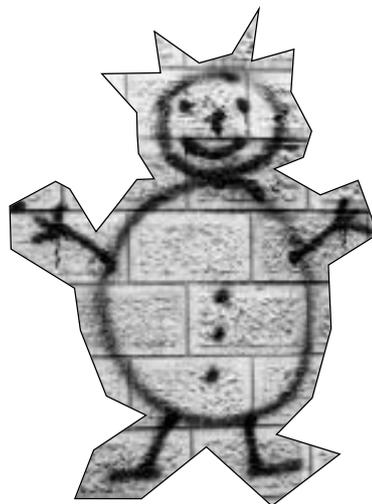
3. Échelles de citoyenneté et citoyenneté plurielle

Il paraît donc illusoire de chercher une alternative dans l'économie solidaire énoncée comme cet « ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens » – dans les services émergents caractérisés « par leur dimension de citoyenneté active et de proximité » – ou encore par sa dimension « librement associative [...] fondée sur l'initiative et les solidarités directes, territorialisées » –. Les nouveaux secteurs (nouveaux services, c'est-à-dire de proximité, nouveaux emplois, etc.), les nouvelles inscriptions territoriales ne sauraient être ces lieux de refondation sociale, d'émergence de nouvelles citoyennetés qui, par contagion ou rhizomes, aboutiraient à une organisation économique et politique génétiquement modifiée. Tout au plus, ils peuvent être des lieux de résistance éphémère, s'ils s'enracinent dans des mouvements sociaux. L'hybridation des modes de gestion, l'insinuation du marché et de l'argent, comme la fragmentation communautaire qui taraudent le fait associatif, déclaré ou non, créent des dynamiques invalidant toute idée d'autonomie des acteurs, de réciprocité, d'intervention de nouveaux liens sociaux démocratiques. La forme associative expérimente, quelques fois dans l'infor-

mel et la microdimension, des créneaux où s'engouffrent la logique du marché, les groupes d'intérêts, les entreprises innovantes du secteur immatériel qui, dès lors, la marginalise; il en va ainsi aujourd'hui, à l'échelle européenne, du mutualisme. C'est la démutualisation en sociétés par actions des « building societies » (mutuelles de prêts immobiliers) en Grande-Bretagne qui ne regroupent plus que 15 millions de déposants contre 40 il y a quinze ans, ou encore le groupe Accor qui gère aussi bien des services émergents aux personnes, que des sociétés de tickets-restaurants et des... casinos.

Les alternatives à construire ne sont pas dans un à-côté, dans les friches ou les pores du marché, mais au cœur même des rapports au territoire et à la vie sociale. La globalisation, en invalidant l'échelon national énoncé traditionnellement comme seule aire légitime de solidarité et de construction de la communauté des citoyens, rend possible la réinvention d'un rapport citoyenneté-territoire qui renvoie aux fondements « archaïques » de la démocratie dans la cité. Il faut oser penser et construire des « échelles de citoyenneté ». Face à la « multi-level governance », construite sur la négociation d'intérêts communs fragmentaires, on pourrait réinventer une citoyenneté, du local au mondial, énoncée comme le degré auquel l'individu contrôle son destin au sein de ses groupes d'appartenance et de référence. La citoyenneté se déclinerait comme active et participative sur ces territoires : être tout à la fois gouvernant et gouverné, gouverné parce que gouvernant.

De substantif, *citoyen* devient aujourd'hui un adjectif. La citoyenneté est confisquée par les institutions qui pensent s'y requalifier et relégitimer leur pouvoir de contrôle. On n'est pas citoyen



à l'école mais c'est l'école qui devient citoyenne. On ne revendique plus la conquête d'une citoyenneté sociale dans l'entreprise, mais c'est l'entreprise qui s'affiche comme citoyenne, brouillant ainsi l'imaginaire social de la rébellion. L'utilisateur, le client, le partenaire, l'ayant droit sont ces nouvelles figures sociales définies par des postures, assignées par le marché ou le management, qui occultent la construction d'une véritable citoyenneté plurielle. Il s'agit bien de réinventer cet espace public, au sens d'Habermas, celui de la délibération des intérêts particuliers à partir d'une raison construite collectivement et transcendant l'antagonisme, sédimenté et affiché, entre société civile et État. La citoyenneté plurielle se décline comme processus de contrôle, par des collectifs inter-actifs, objectivement et non seulement subjectivement constitués, dans l'entreprise, la culture, la communication, l'espace, etc. Si le retour du communautaire est bien quête de nouvelles modalités de l'« être ensemble », le faire-société ne peut se résumer à une juxtaposition de tels fragments sociétaux, même maillés en réseaux; il nécessite une transgression,

celle de l'agir-ensemble. À défaut, ce nouveau maillage social, conforté par la gouvernance, serait celui de l'enfermement communautaire, de la quête désenchantée d'un « nous fusionnel » substitutif des dynamiques sociales portées par les mouvements. Le risque est celui de la confortation d'îlots démocratiques, sécuritaires pour les uns, et de

zones de relégation pour les autres, les hommes et femmes sans qualités, déjetés de la scène sociale et dès lors devenus réellement obscènes.

L'utopie alternative ne réside pas dans la cristallisation de tels groupes mais dans la transgression par le/les mouvement(s).

L'économie sociale et solidaire est invoquée de manière lancinante dans la quête de refondation sociale et/ou d'alternatives. Dans sa version de vulgarisation, elle est tout à la fois convoquée pour redonner sens à l'activité économique. Elle cherche à retisser le lien social défaillant, refonder le projet démocratique et une citoyenneté déclinée comme active et de proximité. Refonder l'économie, le politique et le social, ces habits ne sont-ils pas trop grands pour elle, alors que les multinationales, les banques, les fonds de pension affichent, eux aussi, maintenant, souci éthique ?

A social economy based on solidarity is invoked constantly in the quest for social transformation and the search for social alternatives. In its popularized version, this concept is also called upon to restore meaning to economic activity. It seeks to reweave the torn social fabric, reestablish the democratic project, and revive an active, citizenship at the most basic level. But isn't this attempt to create a new basis for the economic, the political and the social going to get lost in the shuffle at a time when powerful institutions such as multinationals, banks, and pension funds are also expressing ethical concerns ?